

21 février 2006

06.117

**Interpellation du groupe UDC****Neuchâtel: un havre de paix pour les criminels et autres délinquants graves**

Il y a quelques années, une série noire de criminalité et de délits graves avait frappé le canton de Neuchâtel.

Grâce au travail de la police, puis de la justice, les responsables de ces actes avaient pu être identifiés, arrêtés et surtout condamnés. La justice avait rendu des verdicts sévères, en relation avec la gravité des faits, avec des peines de prison ferme et surtout avec des condamnations à l'expulsion du territoire suisse au terme de la période de privation de liberté. Il faut dire, même si c'est politiquement incorrect, que pratiquement tous les délinquants étaient des étrangers.

Quelle n'est pas aujourd'hui la surprise du groupe UDC de savoir qu'au moins trois délinquants graves, dont un lié de près à un assassinat, sont toujours dans le canton, après leur libération carcérale! Ils sont en effet au bénéfice d'une décision administrative, autorisant leur séjour dans le canton de Neuchâtel. Pour obtenir cette autorisation, ils ont même pu compter sur l'influence de certaines personnalités politiques. Au moins un de ces délinquants a de nouveau pignon sur rue en matière de stupéfiants, un deuxième transgresse en toute impunité les interdictions dont il fait l'objet. L'acolyte de l'assassin semble se tenir tranquille et "travaille" même au service de l'Etat de Neuchâtel.

Nous demandons au Conseil d'Etat:

- d'expliquer les motifs des décisions administratives prises et qui justifient l'octroi de permis de séjour;
- de préciser le nombre et le type de délinquants mis au bénéfice de telles décisions;
- s'il estime normal vis-à-vis du travail de la police et de la justice que les décisions d'expulsion prononcées soient contournées;
- s'il ne pense pas que cette pratique contribue à l'augmentation de l'insécurité dans le canton;
- s'il ne se moque pas de la population.

**L'urgence est demandée.**

*Signataires:* W. Willener, J.-Ch. Legrix, M. Schafroth, R. Tschanz, D. Haldimann, J. Auclair, A. Chabloz, H.B. Chantraine, M.-A. Bugnon, B. Wenger, N. Auclair, J.-F. Pellaton, R. Clottu, N. Gsteiger, J.-P. Donzé et J.-L. Gyger.